

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

20th March 1957

Doc. 629

ANSWER

*of the Committee of Ministers
to Written Question No. 30*

*Written Question No. 30,
by Mr. Edwards,
concerning ratification of the Convention
for the prevention of pollution
of the sea by oil*

Question (14th February 1957) :

Mr. EDWARDS

asked the Committee of Ministers whether they were now in a position to add to the statement they had made on 27th September 1956 concerning ratification of the 1954 Convention for the prevention of pollution of the sea by oil; and what stage had been reached in the ratification procedure in other Member States which have signed the Convention.

Answer (15th March 1957) :

Instruments of accession to the Convention for the prevention of pollution of the sea by oil have been deposited by eight States—namely Canada, Denmark, the Federal Republic of Germany, Ireland, Mexico, Norway, Sweden and the United Kingdom.

Ratification procedure is in preparation in the Netherlands and in progress in Italy.

The Convention will come into force twelve months after the date on which not less than ten Governments have become parties to the Convention, including five Governments each with not less than 500,000 gross tons of tanker tonnage. Three such Governments (the United Kingdom, Norway and Sweden)

B. 3 (1957)

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

20 mars 1957

Doc. 629

RÉPONSE

*du Comité des Ministres
à la question écrite n° 30*

*Question écrite n° 30 de M. Edwards,
relative à la ratification de la Convention
pour la prévention de la pollution
des eaux de la mer par les hydrocarbures*

Question (14 février 1957)

M. EDWARDS

demande au Comité des Ministres s'il est maintenant en mesure de compléter sa déclaration du 27 septembre 1956 concernant la ratification de la Convention de 1954 pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, quel est le nombre d'États membres qui ont à présent ratifié la convention, et où en est la procédure de ratification dans les autres États membres qui ont signé la convention.

Réponse (15 mars 1957) :

Huit États, le Canada, le Danemark, le République Fédérale d'Allemagne, l'Irlande, le Mexique, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni ont déposé leurs instruments d'adhésion à la Convention pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures.

La procédure de ratification est en préparation aux Pays-Bas et en cours en Italie.

La convention entrera en vigueur douze mois après la date à laquelle dix gouvernements au moins seront devenus parties à la convention, cinq de ces gouvernements devant représenter chacun une flotte pétrolière d'au moins 500.000 tonneaux de jauge brute. Trois gouvernements remplissant cette condi-

have already deposited their instruments of accession.

The British Government, in its capacity as depository Government, has recently approached those Governments which have not yet deposited instruments of accession to ask whether they can state when they will be in a position to accede to the Convention.

The Swedish Government, which is very much interested in this question, has also appealed to the Governments concerned to expedite the entry into force of the Convention.

tion (le Royaume-Uni, la Norvège et la Suède) ont déjà déposé leurs instruments d'adhésion.

Le Gouvernement britannique est récemment entré en rapport, en sa qualité de gouvernement dépositaire, avec les gouvernements qui n'ont pas encore déposé leurs instruments d'adhésion pour leur demander s'ils peuvent préciser quand ils seront en mesure d'adhérer à la convention.

De son côté le Gouvernement suédois, qui s'intéresse vivement à cette question, a fait des démarches auprès des gouvernements intéressés pour que soit hâtée l'entrée en vigueur de la convention.